

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Vincent THORÉTON

Chargé de mission alternance et apprentissage

02 99 14 20 29

vincent.thoreton@univ-rennes2.fr

SECRETARIAT DU DÉPARTEMENT GÉOGRAPHIE

Isabelle AUFFRAY

02 99 14 18 32

isabelle.auffray@univ-rennes2.fr



UNIVERSITÉ RENNES 2

CELLULE ALTERNANCE DU SERVICE FORMATION CONTINUE

Campus La Harpe
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

02 99 14 20 36
sfc@univ-rennes2.fr

CONCEPTION
Service Formation Continue - Université Rennes 2
IMPRESSION
Imprimerie - Université Rennes 2 - Imprim'Vert
Mai 2015



WWW.UNIV-RENNES2.FR/SFC



UNIVERSITÉ RENNES 2
UFR Sciences Sociales
Département Géographie

En partenariat avec le Groupe Antoine de St-Exupéry



LICENCE PROFESSIONNELLE

Aménagement paysager et urbanisme : conception, gestion, entretien



AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET URBANISME

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les métiers de l'aménagement du paysage évoluent rapidement depuis ces dernières années du fait d'une place de plus en plus importante de la législation environnementale dans les actions paysagères, de la croissance des espaces urbains et péri-urbains et de l'intégration d'outils novateurs de traitement et de prises de données. Cette licence professionnelle sur l'aménagement paysager en relation avec l'urbanisme répond à ces évolutions.

Cette formation traite des problématiques de l'intégration ou de la prise en compte des espaces verts dans les politiques d'urbanisation, thème souvent au cœur de futurs projets urbains ou de rénovation urbaine.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Intégrer les paysages dans les procédures de l'aménagement territorial
- Maîtriser des outils nécessaires au suivi et à l'assistance à la réalisation de projets de territoire
- Appréhender les enjeux techniques et juridiques
- Gérer des documents d'urbanisme
- Collaborer avec le public/privé
- Développer des capacités à recourir à différents outils (SIG, concertation, gestion de bases de données...)
- Se former aux approches 3D à partir d'Autocad

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation s'effectue en partenariat avec le Groupe Saint-Exupéry, sur le site Giorgio Frassati à Rennes.

Les apprenants se rendront donc sur les deux sites afin de bénéficier des enseignements dispensés sur un cycle d'une semaine par mois.

Cette formation repose sur 7 unités d'enseignement :

- U.E. 1 : Remise à niveau sur l'analyse paysagère et ses approches terrains
- U.E. 2 : Le paysage urbain : approche pluridisciplinaire
- U.E. 3 : Les outils du développement durable au service des paysages urbains
- U.E. 4 : Les outils de terrain du paysagiste
- U.E. 5 : Les approches géomatiques du paysage
- U.E. 6 : Méthodologie et outils de communication
- U.E. 7 : Projet tutoré dans une structure professionnelle

UNE FORMATION OUVERTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

En partenariat avec la Région Bretagne et le CFA Universitaire de Bretagne, la formation est ouverte aux contrats d'apprentissage pour les personnes de moins de 26 ans. Ce dispositif permet de suivre la formation en tant que salarié-e d'une structure professionnelle (Service techniques et espaces verts dans les mairies, agence d'audit et conseil en urbanisme, agence de paysagiste, etc). Salaire à partir de 53% du SMIC.

UNE FORMATION OUVERTE EN FORMATION CONTINUE

La formation est ouverte aux personnes travaillant déjà dans l'aménagement paysager et souhaitant mettre à jour leurs compétences ou ajouter de nouvelles compétences à leur profil. Elle est possible en contrat de professionnalisation (secteur privé et associatif).

MÉTIERS

- Assistant-e conseil en aménagement paysager
- Chargé-e de mission ou d'étude au sein de différents organismes et entreprises
- Chef de projets
- Technicien-ne d'étude et de conseil
- Technicien-ne de l'environnement
- Conducteur-trice de travaux
- Concepteur-trice et assistant-e techniques

CONDITION D'INTÉGRATION

L'apprenant doit être titulaire d'un bac +2 (formations conseillées en aménagement et/ou environnement : BTS, Licence 2, DUT, DU, DES).

PARTENARIATS PROFESSIONNELS

La formation a été élaborée en étroite collaboration avec la Fédération Française du Paysage et l'Association des Directeurs de jardins et espaces verts de la Ville de Rennes.

De nombreux professionnels interviennent dans la formation à hauteur de 50% des enseignements dispensés.